

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Fisher:** Le bill prévoit que les employés des chemins de fer mis à pied à cause d'une réorganisation recevront une indemnisation pour déménager et apprendre un autre métier. Il étend simplement une obligation déjà existante dans la loi actuelle à l'égard des employés qui doivent changer de lieu de résidence par suite d'une organisation du chemin de fer.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

MODIFICATION TOUCHANT L'ABANDON DE LIGNES DE CHEMIN DE FER

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest)** demande à présenter le bill n° C-44, modifiant la loi sur les chemins de fer (Abandon d'exploitation).

—Ce bill vise à investir la Commission des transports du Canada de l'autorité nécessaire afin d'établir les conditions d'abandon des lignes de chemin de fer une fois la permission d'abandon accordée.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

LE DROIT D'AUTEUR

LOI STATUANT SUR LE DROIT D'AUTEUR AU CANADA

L'ordre du jour appelle:

**Mlle LaMarsh:** Avant de présenter le bill à la Chambre et de lui demander son assentiment unanime à ce qu'il soit lu pour la première fois, je tiens à souligner qu'il s'y est glissé une erreur. Le bill a été présenté deux fois dans le passé et, à la fin de la dernière législature, la Chambre ayant ratifié la Convention universelle sur le droit d'auteur, il a été donné suite à la seconde partie. Je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que la partie relative à la mise en vigueur de cette Convention soit biffée du titre, comme elle l'a déjà été du bill.

**M. l'Orateur:** L'honorable député demande la permission de modifier le titre du bill mais je vois que l'exemplaire que j'ai sous les yeux contient toujours cette deuxième partie. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le titre du bill soit modifié, comme le demande l'honorable député?

**Des voix:** D'accord!

**Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls)** demande à présenter le bill n° C-28: «Loi statuant sur le droit d'auteur au Canada».

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

(Texte)

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

DRAPEAU NATIONAL, HYMNE NATIONAL ET JOUR COMMÉMORATIF DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

**M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges)** demande à déposer le bill n° C-29, intitulé «Loi concernant la souveraineté du Canada».

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Bourbonnais:** Monsieur l'Orateur, le but de ce projet de loi est de doter le pays d'un emblème national distinctif, de le doter d'un hymne national et en même temps de déterminer une journée, durant l'année, pour célébrer la souveraineté canadienne. J'ajoute que cette loi avait été présentée lors du dernier Parlement par l'honorable député de Sherbrooke, M<sup>e</sup> Allard.

Il me fait plaisir, en tant que Canadien, de présenter à nouveau ce projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

(Traduction)

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TOUCHANT LA POSSESSION ET LA CONSOMMATION DE SPIRITUEUX

**M. Thomas Speakman Barnett (Comox-Alberni)** demande à présenter le bill n° C-31 tendant à modifier la loi sur les Indiens (Droits relatifs aux spiritueux).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

EXTENSION DE LA ZONE DE PÊCHE

**M. Barry Mather (New Westminster)** demande à présenter le bill n° C-33 modifiant la loi sur la protection des pêcheries côtières (zone de pêche de douze milles).

**Des voix:** Explications!

**M. Mather:** Monsieur l'Orateur, le bill a pour but de permettre au Canada de soutenir le droit exclusif de ses citoyens à pêcher dans une zone de douze milles de son littoral et de mieux remplir ses devoirs visant la conservation des ressources de ces eaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)